



Compte-rendu des questions du SNJ lors de la commission de déontologie

26 janvier 2017

Cette réunion s'est tenue en présence de :

- Michel Field, directeur exécutif en charge de l'information de France Télévisions
 - Hervé Brusini, directeur en charge du numérique, de la stratégie et de la diversité
 - Germain Dagognet, directeur délégué à l'information et en charge du projet de chaîne d'information
 - Stéphane Dubun, directeur de France info/édition numérique
 - Laurence Bobillier, directrice de la stratégie numérique de France 3
 - Pascal Golomer, directeur adjoint de la rédaction des sports
 - Emmanuel Deshayes, Secrétaire Général de l'information pour France Ô et le réseau Outremer 1ère
 - Fred-Marie Lamouret directrice de la stratégie numérique régionale France 3
 - Benjamin Maurice, Directeur délégué au Dialogue social
 - Nicolas Jacobs, médiateur de l'information de France 2
- Et des organisations syndicales représentatives SNJ, CGT, CFDT et FO.

La commission s'est ouverte par la lecture du préambule du SNJ ci-dessous :

« Une nouvelle fois le SNJ souhaite dénoncer le peu de considération de la direction de l'information envers les participants à cette commission et, à travers eux, envers l'ensemble des journalistes de France Télévisions.

Un manque de considération grave pour la qualité de l'information du Service Public et de la déontologie qui en est la garantie.

Une nouvelle fois, nous vous avons demandé à plusieurs reprises de nous transmettre les documents concernant les collaborations extérieures, les reportages et/ou voyages subventionnés effectués depuis la réunion du 17 février 2016 tel que cela est prévu par l'article 1.6 du livre 3 de l'accord collectif d'entreprise. Vous nous en avez envoyé une partie hier après-midi seulement, veille de cette commission, mais il en manque encore un certain nombre.

Lors de la dernière réunion de la commission, le 21 septembre 2016, vous vous étiez engagés à tenir, avant fin 2016, une commission spécifique dédiée à Franceinfo et à l'information sur le web et les réseaux sociaux. Nous attendons toujours.

Enfin nous attendons toujours le compte rendu et les réponses de la direction après la réunion du 21 septembre 2016.

Nous souhaitons donc exprimer notre exaspération sur l'attitude de la direction de l'information.

Elle prouve bien que les problèmes de déontologie, qui sont pourtant très nombreux à France Télévisions, ne sont pas une priorité pour une direction qui parle d'éthique partout comme un sésame en trompe l'œil.

Enfin, en réponse à l'absence d'Olivier Loubet récemment nommé rédacteur en chef à Poitiers, la direction propose que Benjamin Maurice assure le rôle d'animateur des débats, comme il n'est pas journaliste nous exigeons que, conformément aux principes de notre charte, ce soit bien un journaliste qui préside officiellement cette commission. »

Hervé Brusini présidait la séance.

En réponse à notre préalable, la direction s'est engagée à nous fournir le compte rendu de la dernière réunion et les documents manquants, voyages, collaborations extérieures etc.... le plus vite possible. Nous demandons que la présentation de ces documents soit aussi plus complète et plus homogène dans toutes les rédactions de FTV.

Les réponses de la direction aux questions du SNJ

1) Il nous paraît extrêmement urgent de clarifier la position de la direction de l'information sur l'utilisation des réseaux sociaux par les journalistes de France Télévisions et particulièrement pour ceux qui travaillent pour Internet (live et reportages)

2) Pouvez-vous nous communiquer les accords passés entre France Télévisions et les sociétés Facebook et Twitter qui publient intégralement et GRATUITEMENT nos reportages sans aucun contrôle possible sur le plan déontologique, juridique et financier ?

Hervé Brusini a affirmé :

« Nous sommes particulièrement conscients des problèmes. La direction de l'info va se doter d'outils pour "chasser la fausse information " et déclencher une " contre-offensive " éditoriale à l'exemple de plusieurs autres médias. »

Pour Michel Field : « La viralité de diffusion des fausses informations nous préoccupe énormément, nous sommes attendus sur une information certifiée, on va faire une synthèse des initiatives qui existent pour offrir une armature de certification et de validation avant les prochaines échéances électorales ».

Hervé Brusini a reconnu que sur le numérique comme ailleurs, sourcer une information est obligatoire, signer une photo également, après avoir systématiquement vérifié leur véracité.

« Nous allons mettre en place un logiciel et des sessions de formation en régions. Face à l'enjeu colossal de la notion de vérité il faut une distinction propre au Service Public. Pour chaque info, 2 sources sont absolument indispensables, un code de bonne conduite en 5 à 10 points va être mis en place. »

Ce dispositif de « certification » sera être présenté dans la première quinzaine de février.

Mais de façon un peu contradictoire avec ce qui venait de nous être affirmé, Frederique-Marie Lamouret a défendu que si pour les réseaux sociaux les droits sont les mêmes que pour la télévision, nous nous devons aller chercher les publics là où ils se trouvent. Il nous faut conquérir ces publics qui ne regardent plus la télé même s'il faut parfois simplifier notre travail, avec des moyens techniques moins lourds et aussi moins de temps.

Le SNJ a rappelé les risques que représentaient les multiplications souvent mal contrôlées de prise d'antenne un peu sauvage sur le web, comme à Limoges par exemple.

Frederique-Marie Lamouret a revendiqué le droit de pouvoir se tromper dans ces expériences. Nous avons redit que c'était dangereux pour l'image de France Télévisions de s'aventurer dans des formats mal aboutis, mal maîtrisés.

Enfin Germain Dagognet nous annonce que la chaîne Franceinfo va créer en février 4 chaînes Youtube. Là encore nous ne sommes pas contre à condition que tout cela soit contrôlé en terme de déontologie et des respects des droits d'auteur des journalistes.

A la fin de ces échanges autour du « Web », Hervé Brusini s'est aussi engagé pour tenir « au plus vite » une réunion sur les pratiques numériques des journalistes dans toutes les rédactions de FTV.

Nous vous tiendrons informés de cette réunion dès qu'elle sera fixée. Mais d'ores et déjà vous pouvez faire remonter à tous vos délégués SNJ toutes vos questions et observations autour du numérique.

Franceinfo

1) FranceInfo a mis à l'antenne pendant plusieurs minutes mercredi 18 janvier durant un entretien avec M. Dupont-Aignan dans l'émission de 8H30 le panneau suivant :

" Immigration et démographie : la grande invasion ? "

En affichant cette question France télévisions a favorisé l'exposition publique d'une thèse xénophobe.

La présence d'un point d'interrogation dans ce titre n'atténue en rien l'erreur que constitue le fait d'employer dans la même phrase les termes "immigration" et " invasion "

1- Comment sont élaborés les titres pour l'antenne de Franceinfo ?

2- Qui assume la responsabilité de ce titre ?

Pour Germain Dagognet, ce n'est pas un titre, c'est un synthé-thème qui donne le positionnement de Dupont-Aignan. Ces synthés sont rédigés soit par un rédac chef soit par un chef d'édition, les guillemets et le point d'interrogation sont des signes distinctifs qui auraient dû permettre d'éviter toute confusion pour les téléspectateurs.

Pour Stéphane Dubun, de même les citations sont toujours mises entre guillemets.

Sauf que, la phrase en question n'étant pas sourcée, elle pouvait selon nous être attribuée à la rédaction elle-même et, donc à une prise de position des journalistes du Service Public. Pour le SNJ, il y a dans ces titrages à sens unique un risque d'incompréhension pour les téléspectateurs.

2) Quand Franceinfo réutilise les sujets des régions de France 3 ils sont systématiquement remontés, les commentaires sont supprimés et repris par des journalistes de Franceinfo sans que les auteurs initiaux soient informés.

De nombreux journalistes de région s'en sont émus, se plaignant que leur droit moral n'est pas respecté, comment comptez-vous remédier à ce problème ?

Selon Germain Dagognet et Stéphane Dubun, c'est faux les sujets ne sont pas systématiquement remontés. A vérifier ! Et nous insistons pour que les premiers auteurs soient toujours identifiés. Selon les chefs de la chaîne info, les équipes sont citées dans 90% des cas. Là encore à vérifier. Nous souhaitons qu'il y ait plus de sujets non remontés mais ils passent tous par le prisme de Vaise (France 3 Toutes Régions). Le problème c'est quand les équipes initiales ne sont pas prévenues des remontages et éventuelles modifications.

France 2

1) Une question a été posée, en CE par le Snj, à propos de la mesure de black listing du 20h00, édictée à l'encontre d'un grand reporter de France 2, à qui la PDG avait confié un audit de la rédaction.

Il a été dit en CE que : «L'équipe en charge du 20H de France 2 sélectionne les sujets proposés en fonction de la ligne éditoriale définie à son cahier des charges

Les choix opérés sont exclusivement basés sur des critères éditoriaux.»

Le Snj demande une copie de ce cahier des charges.

- La direction veut-elle pousser ce confrère à se désespérer et à quitter l'entreprise ?

- Combien de journalistes sont dans ce cas ?

- Combien de procédures contentieuses individuelles contre la société ?

Réponse de Michel Field : « j'ai déjà répondu en CE, il y a en effet des tensions entre ce grand reporter et le 20 H, c'est au sein du service que les sujets sont distribués, ma politique c'est d'être le moins intrusif possible dans les éditions et de faire confiance aux rédacs chefs.

J'ai demandé expressément que ce journaliste retravaille pour le 20 H, en ce moment on le voit à longueur d'antenne sur la Chaîne Info. »

Le SNJ, qui a mis des guillemets dans cette réponse, constate qu'il ne s'exprime pas sur le fond.

2) Quelles sont les réponses de la direction de l'information à celles et ceux qui, de plus en plus nombreux dénoncent le fait que les éditions sont excessivement directives. Avec des idées préconçues, une petite dizaine de personnes qui ne vont pas sur le terrain, décident de tout, ce qui doit être dit et montré où pas dans un sujet.

La direction du Service Public encourage-t-elle cette négation des principes mêmes et des responsabilités de la profession de journaliste ?

Pour Michel Field, les choses se sont grandement améliorées, par exemple pour les correspondants régionaux de France 2, après le préavis de grève déposé par le SNJ et les réunions qui ont suivi. « Nous allons leur faire des propositions, mais la politique des éléments est complexe. En aucun cas, les relations entre les responsables des éditions et la rédaction ne doivent être des relations de donneurs d'ordre avec des prestataires. Ce n'est pas comme cela que ça doit fonctionner.

Et puis le cahier des charges du 20 H c'est la charte éditoriale qu'on peut consulter sur l'intranet. »

Complexe ou pas, pour le SNJ l'organisation du 20H reste toujours trop dirigiste. Et nous revendiquons pour tous les journalistes la possibilité de proposer des sujets, des enquêtes des dossiers... et nous voulons aussi que les responsables du 20H soient plus ouverts aux propositions de tous les journalistes, pas seulement une « caste » sélectionnée par les chefs.

3) Pour des raisons, parfaitement fallacieuses, la direction veut mettre en place un système de véritable fichage des journalistes et surtout de leur prétendue productivité à l'antenne.

Le SNJ rappelle que ce type de pratiques est totalement discriminatoire puisque :

- ce n'est pas le journaliste qui choisit la mission qui lui est confiée mais sa hiérarchie.

*- ce n'est pas le journaliste qui est comptable de la ou les difficultés à traiter du sujet.
- ce n'est pas le journaliste qui peut calculer le temps passé à traiter telle ou telle information.
- ce n'est pas le journaliste qui décide de la durée dont une information bénéficiera à l'antenne.
Pour ces raisons, le SNJ prie la direction d'abandonner ce projet malencontreux et nuisible.*

Michel Field nous affirme : « je suis pour le fichage, cela permet justement de voir qui travaille pour certaines éditions, ce sont des éléments objectifs d'appréciation. C'est indispensable pour moi si je veux vérifier ce que vous dénoncez. »

Le SNJ lui rappelle alors qu'il n'a pas besoin d'un tel fichage pour savoir qui fait quoi et pour quelle édition. Une simple analyse des conducteurs des JT pourrait lui suffire. Nous lui rappelons que ces méthodes de fichage évoquaient pour nous la préparation d'un plan social et l'éventuelle élimination de certains journalistes comme lors du plan Bourges en 1991/92.

4) Certains JT du 20h00 comportent des pourcentages de plus en plus faibles de reportages et de plus en plus de plateaux et d'encadrés.

Quelles sont les réductions de budget imposées aux magazines "Envoyé Spécial" et "Complément d'enquête" ?

5) La suspension de "Un œil sur la planète" dans son contenu et son format habituels, pour cause de grosseur de la présentatrice continue à être inacceptable.

Le SNJ demande à la direction de rétablir ce magazine de l'information dans sa plénitude

Pour Alexandre Kara, pas de réduction de budget pour Envoyé Spécial, en revanche la durée du 20 H a bien été réduite

115 millions d'euros ont été débloqués pour développer la Chaîne Info, en ce qui nous concerne le seul effort porte sur le détachement des journalistes des rédactions nationales

Il va y avoir une augmentation des émissions politiques sur un rythme différent.

En ce qui concerne Un Œil sur la Planète, la diffusion a effectivement été suspendue. Alexandre Kara a reconnu avoir demandé à son responsable de « reboutiquer » 2 numéros anciens, en attendant une décision sur l'avenir du magazine. Une réflexion serait en cours sur tous les magazines. Les responsables en seront informés. Et les journalistes ? Pas de réponse de la direction.

6) Le SNJ demande quelle a été la réponse du CSA à la question posée par FTV sur les refus du FN de participer à certaines émissions, refus qui entraînent une forme de "capitalisation" du temps d'antenne exploitable au plus proche des élections.

Michel Field : « Nous avons eu un satisfecit du CSA sur la répartition des temps de parole, on avait un retard sur le FN mais nous l'avons rattrapé, c'est une performance vu les difficultés avec les responsables de ce parti.

J'ai également pris position sur le détournement politicien du FN qui refuse systématiquement nos invitations.

A partir du 1^{er} février tous les compteurs sont remis à 0.

Le FN ne va donc pas capitaliser du temps de parole refusé en 2016 pour en profiter sur la période électorale. »

Laurence Bobillier : « il faut équilibrer émission par émission, on a remis un dossier aux rédacs chefs des régions, on va leur demander de diffuser une note aux rédactions. »

7) Dans le JT de 20h00 du 8 janvier, le rappel du massacre de la rédaction de Charlie Hebdo a été illustré par des images d'archives de la plaque commémorative. Malheureusement, cette plaque contenait une erreur dans l'orthographe du nom de Wolinski. Elle comportait un y final.

Qui est responsable de la bonne tenue de nos archives ?

Qui est responsable de ce choix pour le JT de 2017 ?

Michel Field : « c'est une erreur regrettable due à la restructuration du service des archives, un problème d'indexation de ces images mais c'est bien sûr la faute d'un chef qui n'a pas vérifié jusqu'au bout ces images avant la diffusion ! »

France Télévisions et les déclarations conflits d'intérêt

Lors du CCE du 11 décembre la direction a présenté aux élus le formulaire sur la déclaration de conflits d'intérêt prévu dans la convention collective.

Comment la direction compte t'elle gérer les dossiers conflictuels ?

SNJ France Télévisions

Pièce D 142 – e-mail : snj@francetv.fr

Raoul Advocat : 06 22 69 30 14 – Muriel Demguilhem : 07 77 00 70 56 – Serge Cimino : 06 17 55 53 82

Retrouvez-nous sur : Twitter [@SNJ_FTV](https://twitter.com/SNJ_FTV) et Facebook : [Snj.ftv](https://www.facebook.com/Snj.ftv)

Comment compte-t-elle gérer les dossiers des salariés auto entrepreneurs qui sont nombreux en Outremer ?

Selon Alexandre Kara pour les collaborations extérieures les règles sont strictes (cf la convention collective et le livre 3 ainsi que les annexes spécifiques aux journalistes de l'accord d'entreprise) Alexandre Kara affirme donner son aval au cas par cas

Pour l'instant la direction de l'information a identifié 1 ou 2 cas de conflits d'intérêt.

France 3 Régions

Une nouvelle fois la direction vient de publier un appel à candidature pour le poste 4136 de journaliste bilingue à Rennes mentionnant des compétences de "techniques de montage" ainsi que des "techniques d'investigation", "techniques d'interview", "techniques du journalisme et du traitement de l'information", "techniques de présentation de l'information", "techniques d'écriture journalistique".

Dans cette fiche de poste le terme de technique est donc employé au même niveau qu'il s'agisse de pratiques pleinement journalistiques ou de montage.

Dès la publication de cette fiche de poste nous vous avons demandé de retirer la "compétence techniques de montage" ce qui n'a pas encore été fait.

Une nouvelle fois et publiquement nous réitérons cette demande pour ce poste de journaliste et tous ceux à venir, cette fiche de poste est en totale infraction avec la définition du travail de journaliste telle que formulée dans la convention collective de France Télévisions de 2013.

Benjamin Maurice : « nous allons regarder cela et éventuellement modifier cette fiche de poste. »

France Ô

1) Réunion 1^{ère} :

Lors de la réunion de la commission de déontologie du 21 septembre 2016 nous attirons votre attention sur le cas d'une animatrice/chroniqueuse qui intervenait chaque semaine dans les journaux de Réunion 1^{ère} pour une chronique culturelle.

Depuis, non seulement cette salariée, en CDI, poursuit ses interventions mais en novembre, la rédaction en chef lui a confié pendant plusieurs jours la rubrique des sports du JT.

Elle continue par ailleurs à présenter sur l'antenne des jeux et programmes de divertissement et souvent, juste avant le journal télévisé.

Enfin, cerise sur le gâteau, cette même personne vient de se prêter à un publi-reportage mentionnant son nom et des photos d'elle, pour vanter une méthode d'électro stimulation dans la revue JIR Femmes de janvier 2017.

Cette confusion des genres nuit gravement à la crédibilité de l'ensemble des journalistes de Réunion 1^{ère} et nous exigeons qu'il soit mis fin immédiatement à cette collaboration dans les journaux télévisés, la rédaction ne manque pas de journalistes titulaires d'une carte de presse aptes à tenir des rubriques culturelles ou sportives.

Si cette personne souhaite exercer un travail de journaliste, la direction doit lui permettre d'effectuer la formation nécessaire dans le respect des règles et des devoirs de la profession.

Selon Emmanuel Deshayes, la rédaction de Réunion 1^{ère} a cessé sa collaboration avec cette animatrice, elle n'intervient plus dans le journal.

Le SNJ a soulevé oralement le problème d'une avocate chroniqueuse juridique qui est élue au Conseil Régional !

Réponse : « Nous allons vérifier. »

1) Nouvelle Calédonie 1^{ère} :

La rédactrice en chef exige régulièrement d'un journaliste de compétence complémentaire niveau 2 en bureau excentré qu'il tourne seul des reportages et cela semble devenir une norme.

Or, l'accord compétence complémentaire stipule bien que " les parties entendent également réaffirmer le principe selon lequel l'effectif NORMAL d'une équipe de reportage comporte au minimum DEUX journalistes " et plus loin, à l'article 6.2 que

" Cette biculturalisation... permettant de tourner seul des sujets ou reportages proposés par lui-même (le collaborateur) ou à la demande de sa hiérarchie en fonction de l'urgence liée à l'actualité non prévisible ET dans les conditions de sécurité requises dont la direction assurera le respect " .

La rédactrice en chef de Nouméa ne retient volontairement dans ses critères que la deuxième partie de l'article sur la sécurité sans se soucier des notions d'urgence d'actualité NON PREVISIBLE.

Cette pratique est non seulement contradictoire avec nos accords mais elle met en danger la déontologie des journalistes soumis aux pressions de leur encadrement pour travailler en solitaire.

Nous vous demandons donc d'exiger que tous les rédacteurs en chef de France Télévisions respectent cet accord sans en dénaturer les termes et l'esprit.

2) Pendant les dernières vacances, pour compenser une pénurie de JRI, la rédaction en chef de Nouméa a fait appel à des OPV qui ont tourné des reportages d'actu à la place des JRI.

La direction de l'information peut-elle rappeler aux rédacteurs en chef, qu'à Nouméa, comme dans chacune des rédactions de France Télévisions, seuls des JOURNALISTES REPORTERS D'IMAGES titulaires d'une carte de presse sont habilités à effectuer des reportages pour les journaux télévisés ? Il en va de notre crédibilité et du respect des accords de l'entreprise.

Un rendez-vous est prévu prochainement avec ce JRI.

Le temps trop court, une demi-journée, ne permet pas d'examiner sereinement tous les points.

Certaines questions ont été vues trop rapidement et, comme par hasard, tout ce qui concerne les intérêts croisés, les ménages et les voyages n'ont même pas pu être examinés.

Le SNJ va demander que la prochaine réunion de ce type se déroule sur une journée entière, ce qui était le cas précédemment.

Le SNJ va aussi écrire à la direction pour que toutes les directives et autres propositions de « certification » soient bien basées sur la Charte et les principes professionnels de l'accord d'entreprise qu'elle a signé.

Les représentants du SNJ Dominique Pradalié, Muriel Demguilhem et François Ollier

Paris, le 3 février 2017